



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 24 /2025

Donnant délégation de fonctions à un conseiller pour la célébration d'un mariage

Le Maire de la commune de Laurabuc, Aude

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. PLANCADE Jean-Pierre, conseiller municipal pour une durée de 6 ans.

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. PLANCADE Jean-Pierre, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 12/07/2025 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de M. Alexis LAVIT et Mlle Justine DEMOULIN.

Article 2

Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le Préfet.

En outre, une expédition en sera transmise au procureur de la République.

Pour extrait conforme, en mairie, le 07/07/2025.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

